



# BOURSES LYCEE POUR 2022-2023 - A l'attention des élèves de 3ème

publié le 03/05/2022 - mis à jour le 07/06/2022

## Les bourses de lycée

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

## Attribution des bourses

Les bourses se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

**Le revenu fiscal de référence est celui de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021. Le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de la bourse est celui fourni par le barème ci-dessous.**

## Barème et montant des bourses nationales de lycée - Année scolaire 2022-2023

N'oubliez pas de faire votre déclaration de revenus ! Elle est nécessaire pour le calcul de vos droits !

## Montant des bourses

Pour l'année 2022-2023, le montant annuel de la bourse varie entre 441 € pour le premier échelon et 936 € pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

## Calendrier de la campagne des bourses de lycée

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 se déroulera en deux périodes :

**Première période : du 23 mai au 6 juillet 2022**

**Deuxième période : du 1er septembre au 20 octobre 2022**

La demande de bourse peut se faire durant l'une de ces deux périodes, en ligne (lycée public et EREA) ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée.

## Simulateur de bourses au lycée pour l'année scolaire 2022-2023

Le simulateur de bourses de lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse nationale à la rentrée scolaire 2022-2023. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

## Accéder au simulateur de bourse de lycée

Demander une bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023

Pour les élèves de 3e en collège qui poursuivent leurs études en lycée public ou EREA dans une classe du second degré à la rentrée scolaire 2022-2023

La demande de bourse peut se faire en ligne ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée téléchargeable ci-dessous :

Le formulaire de demande de bourses nationales de lycée sera prochainement disponible

Pour faire une demande en ligne, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-

Services du 23 mai au 6 juillet 2022.

En tant que parent d'élèves vous pourrez ainsi :

faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en collège public ou EREA ;  
imprimer ou télécharger un accusé de réception ;  
effectuer une estimation de votre droit à bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à Scolarité-Services :

se connecter avec votre compte EduConnect ;

se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

**Toutes les informations sur le lien suivant :**

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> ↗

En cas d'impossibilité de saisie de la demande de bourses sur internet, vous trouverez le formulaire papier joint.

 skm\_c45822060716310 (PDF de 401.2 ko)



**Académie  
de Poitiers**

*Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.*

*Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.*